

Nous sommes 33 592 Nocéens

Extraits du compte-rendu de la séance du 18 décembre 2008

Adhésion de la ville de Neuilly-sur-Marne à Paris Métropole.

Pour 35

Versements de douzièmes de subvention aux associations.

Unanimité

Réaménagement du conservatoire municipal de musique : demandes de subvention au Conseil Général et au Conseil Régional.

Le projet de réaménagement va permettre de favoriser l'enseignement :

- Au rez-de-chaussée : création de deux salles de cours supplémentaires à la place d'anciens lieux désaffectés.

- Isolation acoustique de la salle des percussions afin que les cours ne troublent plus l'enseignement des autres pratiques musicales.

- Travaux de mise en conformité électrique.

Le montant des dépenses est estimé à 404 000 € HT.

Les travaux envisagés peuvent être subventionnés à la fois par le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis et par le Conseil Régional d'Ile-de-France. Par conséquent, il est proposé de solliciter financièrement ces deux organismes.

Unanimité

Camping de la Haute-Ile : demandes de subvention au Conseil Général et au Conseil Régional.

La ville de Neuilly-sur-Marne possède un camping municipal situé entre la Marne et le canal. Jusqu'en 2006, le terrain appartenait au Conseil Général de la Seine-Saint-Denis. Il a été rétrocédé à la commune pour l'euro symbolique.

Actuellement classé 2 étoiles, il possède 230 emplacements. La volonté municipale pour ce mandat est résolument de développer cet équipement et d'élargir l'offre d'accueil et le confort des touristes, tout en préservant la qualité du cadre de vie.

Pour 2009, l'acquisition de 5 bungalows tout confort a été retenue ainsi que l'installation

d'une borne de services pour les campings-cars.

Le coût d'acquisition des bungalows serait de 25 000 € TTC et celui de la borne de 15 000 €.

Aussi il est proposé de solliciter une subvention de : 8 361,20 € au Conseil Général de la Seine-Saint-Denis et au Conseil Régional Ile-de-France.

Unanimité

Redevance d'assainissement : année 2009.

Cette redevance est facturée par Véolia Environnement pour le compte de la commune.

En 2008, la redevance s'élevait à 0,27 € par m³. Pour l'année 2009, il est proposé de revaloriser ce tarif à 0,2781 € par m³, ce qui représente 3 % d'augmentation.

Cette redevance a pour but le financement de l'entretien du réseau d'eaux usées.

Unanimité

Remise des prix des conservatoires municipaux.

● Conservatoire de danse : 145 élèves récompensés (DVD ou livre ou CD ou porte-clefs) pour une dépense de 1 800 € TTC.

● Conservatoire de musique : 352 élèves récompensés (DVD, CD ou livre) pour une dépense de 4 050 € TTC.

Unanimité

Recensement rénové de la population 2009.

Le Conseil Municipal doit se charger de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement. Il s'agit d'une enquête par sondage.

Les objectifs de recensement restent inchangés, il s'agit toujours de déterminer les populations légales des circonscriptions administratives de la France, de décrire les structures démographiques et sociales de la population, de dénombrer et décrire les logements.

La population de la commune est évaluée à 33 592 habitants. La commune recrute sept agents recenseurs du 15 janvier 2009 au 21

février 2009 puis jusqu'à l'expédition des documents à l'INSEE, soit au plus tard le 7 mars 2009.

Unanimité

Motion contre le démantèlement des réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficultés.

Le projet de loi de finances 2009 prévoit la suppression de 13 500 postes d'enseignants et la réaffectation de 3 000 enseignants spécialisés.

Ces mesures conduiront inévitablement au démantèlement d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté (RASED), à la dégradation du traitement de la difficulté scolaire à l'école. Ces aides existent depuis 1970.

A Neuilly-sur-Marne, le dispositif de RASED concerne 4 écoles primaires, maternelles et deux collèges, faisant intervenir 11 enseignants spécialisés.

Le Conseil Municipal demande le maintien et le renforcement du dispositif RASED.

Pour 35

Le Conseil Municipal compte 39 élus. 30 étaient présents.

7 avaient donné pouvoir.

Lors du Conseil Municipal du 18 septembre 2008, un vœu avait été adopté pour s'opposer à la mise en place du fichier Edvige.

Ce fichier a été abandonné mais la vigilance s'impose concernant la multiplication des fichiers durant les dernières années et leur utilisation.

Par ailleurs, soulignons que le ministre de l'Education Nationale ne poursuivra pas les « petites communes » qui ne mettent pas en place le service minimum en cas de grève des enseignants. C'est une mesure de bon sens, qu'il faut étendre à toutes les villes.

Les annonces concernant les marchés publics locaux en cours sont publiées sur le site Internet de la mairie et sur le panneau d'affichage à l'entrée de la mairie.